

Un partenariat international pour les Forêts du Bassin du Congo

2008

Des trois grands massifs forestiers tropicaux (Amazonie, bassin du Congo, Asie du Sud-Est) celui du Congo reste sans doute le mieux préservé. Face aux menaces à son intégrité, les pays concernés ont créé la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) pour agir ensemble et harmoniser leurs législations et leurs pratiques.

La France a fait de cette zone une priorité de son aide à la gestion durable des forêts. Au delà de son soutien à une utilisation durable de la ressource ligneuse, elle appuie de façon transversale la valorisation économique des produits non ligneux (résines, huile...) et l'écotourisme en développant des filières, labels, prenant en compte la valeur ajoutée de la biodiversité (royalties sur produits pharmaceutiques et cosmétiques) et le partage des bénéfices en faveur des populations locales.

La France a pris la suite des Etats unis en tant que facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Lancée au Sommet Mondial du DD cette association informelle regroupe les pays de la région, les bailleurs et organisations internationales, agences de développement, ONG, secteur privé, instituts de recherche, pour coordonner des orientations et des actions validées par les pays bénéficiaires et la COMIFAC. Un groupe de travail réfléchit à des financements innovants : redevances, taxes, droits d'utilisation, mécanismes d'allègement de la dette (échanges dette nature, compensations pour la séquestration de carbone forestier dans le cadre du mécanisme de développement propre, subventions aux ONG locales ciblées sur la préservation de la biodiversité.

La France contribue à renforcer la coordination régionale, la formation des cadres africains, l'harmonisation et le respect des lois et réglementations forestières et la conclusion d'accords volontaires dans le cadre de l'initiative européenne FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) qui vise à lutter contre l'exploitation illégale des bois. Une action conjointe avec l'UE* et l'USAID* a permis l'élaboration d'un rapport sur l'état de la forêt du bassin du Congo.

- [Site du Ministère des Affaires Etrangères : Partenariat pour les forêts du bassin du Congo](#)